

Pour l'utilisateur

Notice d'emploi



ecoTEC plus

Chaudière murale gaz à condensation

**BEfr**

# Table des matières

## Table des matières

<b>Caractéristiques de l'appareil.....</b>	<b>3</b>	4.8	Mise hors fonctionnement .....	15
<b>1 Remarques relatives à la documentation.....</b>	<b>3</b>	4.9	Protection contre le gel.....	15
1.1 Conservation des documents.....	3	4.9.1	Fonction de protection contre le gel .....	15
1.2 Symboles utilisés.....	3	4.9.2	Protection contre le gel par vidange.....	16
1.3 Validité de la notice .....	3	4.10	Maintenance et service après-vente.....	16
1.4 Marquage CE .....	3			
1.5 Plaque signalétique .....	3			
<b>2 Sécurité.....</b>	<b>3</b>			
<b>3 Remarques relatives au fonctionnement .....</b>	<b>5</b>			
3.1 Conditions de garantie.....	5			
3.2 Utilisation conforme de l'appareil.....	5			
3.3 Choix de l'emplacement .....	6			
3.4 Nettoyage.....	6			
3.5 Recyclage et mise au rebut .....	6			
3.5.1 Appareil .....	6			
3.5.2 Emballage.....	6			
3.6 Conseils en matière d'économie d'énergie.....	6			
<b>4 Utilisation .....</b>	<b>8</b>			
4.1 Aperçu des éléments de commande du modèle ecoTEC plus .....	8			
4.2 Mesures à prendre avant la mise en fonctionnement .....	9			
4.2.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt .....	9			
4.2.2 Contrôle de la pression du système .....	10			
4.3 Mise en fonctionnement.....	10			
4.4 Préparation de l'eau chaude avec des appareils VC.....	11			
4.4.1 Réglage de la température d'eau chaude .....	11			
4.4.2 Désactivation du mode ballon (uniquement appareils VC avec ballon d'Eau Chaude Sanitaire externe).....	11			
4.4.3 Puisage d'eau chaude sanitaire.....	11			
4.5 Réglages pour le mode chauffage .....	12			
4.5.1 Réglage de la température de départ (sans appareil de régulation).....	12			
4.5.2 Réglage de la température de départ (avec appareil de régulation).....	12			
4.5.3 Désactivation du mode chauffage (position été).....	12			
4.5.4 Réglage du thermostat d'ambiance ou du régulateur à sonde extérieure. ....	12			
4.6 Affichages d'état (pour les travaux de maintenance et de réparation par l'installateur spécialisé) .....	13			
4.7 Dépannage .....	13			
4.7.1 Anomalies dues à l'absence d'eau .....	14			
4.7.2 Anomalies du processus d'allumage .....	14			
4.7.3 Anomalies dans la conduite d'air/des fumées....	14			
4.7.4 Remplissage de l'appareil/l'installation de chauffage .....	14			

## Caractéristiques de l'appareil

Les appareils Vaillant ecoTEC sont des chaudières murales gaz compactes à condensation.

### 1 Remarques relatives à la documentation

Les consignes suivantes vous guideront à travers l'ensemble de la documentation. D'autres documents doivent également être observés en plus de la présente notice d'emploi.

**Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages imputables au non-respect des présentes instructions.**

#### Respect des documents complémentaires applicables

Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation et d'installation qui accompagnent les composants de l'installation.

#### 1.1 Conservation des documents

Veillez conserver la présente notice d'emploi ainsi que tous les documents associés à portée de main afin qu'ils soient disponibles le cas échéant.

En cas de déménagement ou de vente de l'appareil, remettez tous les documents au nouveau propriétaire.

#### 1.2 Symboles utilisés

Lors de l'utilisation de l'appareil, veuillez observer les consignes de sécurité stipulées dans la présente notice !



**Danger !**  
**Danger corporel immédiat !**



**Danger !**  
**Danger de mort par électrocution !**



**Danger !**  
**Risque de brûlures !**



**Attention !**  
**Danger potentiel pour le produit et l'environnement !**



**Remarque !**  
**Recommandation d'utilisation.**

- Symbole d'une activité nécessaire

#### 1.3 Validité de la notice

La présente notice d'emploi s'applique uniquement pour les références d'appareils suivantes :

- 0010017827
- 0010017828

La référence de l'article apparaît sur la plaque signalétique.

#### 1.4 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

#### 1.5 Plaque signalétique

La plaque signalétique de l'ecoTEC Vaillant est apposée en usine sur la face inférieure de l'appareil.

## 2 Sécurité

### Comportement à adopter en cas d'urgence



**Danger !**  
**Odeur de gaz ! Risque d'intoxication ou d'explosion en présence d'un dysfonctionnement !**

Comportement en cas d'odeur de gaz dans les bâtiments

- Ouvrir les portes et fenêtres en grand pour créer des courants d'air. Ne pas aller dans les pièces où règne une odeur de gaz !
- Eviter toute flamme nue, ne pas fumer et ne pas utiliser de briquet !
- Ne pas utiliser d'interrupteurs électriques, de connecteurs, de sonnettes, de téléphones ou autres dispositifs vocaux dans la maison !
- Fermer le dispositif d'arrêt principal ou celui du compteur à gaz !
- Fermer le robinet d'arrêt du gaz (1, fig. 2.1) sur l'appareil !
- Prévenir les autres habitants, mais ne pas sonner !
- Quitter le bâtiment !
- Prévenir le fournisseur de gaz depuis un téléphone situé hors de la maison !
- En cas de fuite audible, quitter immédiatement le bâtiment. Empêcher toute personne d'entrer et avvertir la police et les pompiers depuis l'extérieur du bâtiment !

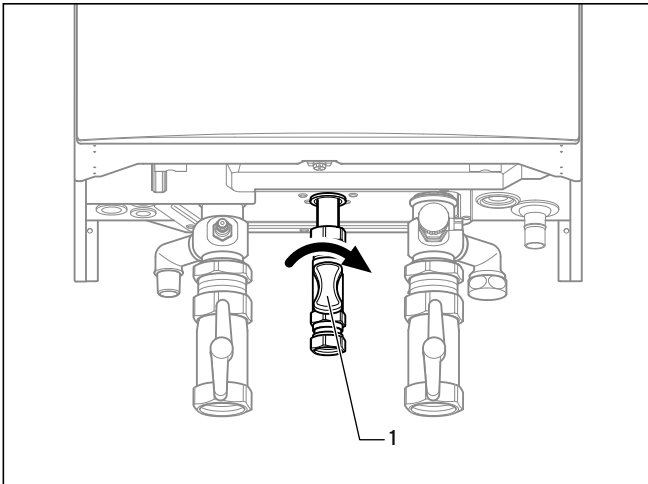


Fig. 2.1 Fermeture du robinet d'arrêt du gaz

### Consignes de sécurité

Respectez impérativement les consignes et directives de sécurité suivantes.



#### **Danger !**

**Risque de déflagration à cause de mélanges gazeux inflammables !**

**Ne stockez/n'utilisez pas de substances explosives ou facilement inflammables (par ex. essence, peinture, etc.) dans la pièce où l'appareil est installé.**

#### **Danger !**

**Risque d'intoxication ou d'explosion en présence d'un dysfonctionnement !**

**Ne désactivez les dispositifs de sécurité sous aucun prétexte et ne procédez en aucun cas à des manipulations qui pourraient affecter leur bon fonctionnement.**

C'est la raison pour laquelle il est interdit de procéder à des modifications :

- sur l'appareil
- à proximité de l'appareil
- sur les conduites d'alimentation de gaz, d'air, d'eau et de courant
- ainsi que sur les conduites d'évacuation des fumées

L'interdiction de réaliser des modifications s'étend aux éléments de construction situés à proximité de l'appareil dans la mesure où ces modifications pourraient affecter la sécurité de fonctionnement de l'appareil.

Quelques exemples :

- Un habillage de type armoire de l'appareil est soumis à des prescriptions particulières. Renseignez-vous auprès de votre installateur sanitaire si vous envisagez le montage d'un tel habillage.

Si vous procédez à des modifications sur l'appareil ou à proximité de l'appareil, vous devez toujours faire appel à une société d'installation agréée.



#### **Attention !**

**Risque d'endommagement en cas de modifications non conformes !**

**N'effectuez sous aucun prétexte de manipulation sur l'appareil de chauffage au gaz ou sur d'autres éléments de l'installation.**

**Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des réparations ou des travaux de maintenance sur l'appareil.**

- Ne jamais détériorer ou retirer les parties plombées de l'appareil. Seul les installateurs agréés et le service après-vente sont habilités à modifier les parties plombées des composants.



#### **Danger !**

**Risque de brûlures !**

**L'eau du robinet d'eau chaude peut être bouillante.**



#### **Attention !**

**Risque d'endommagement !**

**Est interdit l'emploi des produits suivants dans la zone proche de l'appareil : aérosols, solvants, peintures et colles. Dans certaines conditions défavorables, ces substances peuvent entraîner une corrosion, y compris dans le circuit des gaz d'échappement.**

### Installation et réglage

Seul un installateur agréé est habilité à installer l'appareil. Celui-ci assume également la responsabilité pour une installation et une mise en fonctionnement conformes, ainsi que pour le respect des prescriptions, réglementations et directives existantes.

Il se charge également des travaux d'inspection, d'entretien et de réparation de l'appareil ainsi que des modifications au niveau du réglage de la quantité de gaz.



#### **Attention !**

**Une utilisation continue de l'appareil n'est autorisée que lorsque son carénage a été posé de manière réglementaire ! Dans le cas contraire et si les conditions d'exploitations sont défavorables, vous prenez un risque d'endommagement de l'appareil ou d'accident corporel ; vous vous exposez même à un danger de mort.**

### Pression de remplissage de l'installation de chauffage

Contrôlez régulièrement la pression de remplissage de l'installation de chauffage (cf. section 4.2.2).

### Groupe électrogène de secours

Lors de l'installation, votre installateur spécialisé a raccordé votre appareil de chauffage au gaz au réseau électrique.

Si vous souhaitez qu'en cas de panne de courant, votre appareil reste opérationnel au moyen d'un groupe électrogène de secours, les caractéristiques techniques (fré-

quence, tension, terre) de ce dernier devront être identiques à celles du réseau électrique et le groupe électrogène devra fournir une puissance au moins égale à celle absorbée par votre appareil. N'hésitez pas à demander conseil à votre installateur sanitaire.

### Protection antigel

En cas d'absence durant une période de gel, assurez-vous que l'installation de chauffage reste en service et que les pièces sont suffisamment chauffées.



#### Attention !

#### Risque d'endommagement !

**En cas de coupure de courant ainsi qu'en cas de réglage insuffisant de la température dans les différentes pièces, il n'est pas possible d'exclure l'apparition de gel dans certaines parties de l'installation de chauffage.**

**Observez impérativement les instructions relatives à la protection contre le gel fournies dans la section 4.11.**

## 3 Remarques relatives au fonctionnement

### 3.1 Conditions de garantie

La période de garantie des produits Vaillant s'étend à 2 ans minimum contre tous les défauts de matériaux et les défauts de construction à partir de la date de facturation. La garantie est d'application pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

1. L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se verrait automatiquement annulée.
3. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie dûment complète, signée et affranchie doit nous être retournée au plus tard quinze jours après l'installation! La garantie n'est pas d'application si le mauvais fonctionnement de l'appareil serait provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction aux normes relatives aux directives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel ou de toute usure normale ou pour tout acte dit de force majeure. Dans tel cas, il y aura facturation de nos prestations et des pièces fournies. Toute facturation établie selon les conditions générales du service

d'entretien est toujours adressée à la personne qui a demandé l'intervention ou/et à la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic...) qui accepte explicitement de prendre cette facture à sa charge. Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque. Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société. Pour garantir le bon fonctionnement des appareils Vaillant sur long terme, et pour ne pas changer la situation autorisée, il faut utiliser lors d'entretiens et dépannages uniquement des pièces détachées de la marque Vaillant.

### 3.2 Utilisation conforme de l'appareil

Les chaudières gaz murales Vaillant ecoTEC ont été conçues selon les techniques et les règles de sécurité en vigueur. Une utilisation incorrecte ou non conforme peut néanmoins constituer une source de danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou une source de dommages sur l'appareil et autres biens matériels.

Cet appareil n'est pas destiné à être utilisé par des personnes (enfants y compris) dont les facultés physiques, sensorielles ou intellectuelles sont limitées ou ne disposant pas de l'expérience et/ou des connaissances requises, à moins qu'elles ne soient surveillées par une personne compétente pour garantir leur sécurité ou qu'elles agissent suivant les recommandations d'usage de l'appareil fournies par cette dernière. Les enfants doivent être surveillés afin de les empêcher de jouer avec l'appareil.

Les appareils sont prévus comme générateurs de chaleur pour les installations de chauffage central à eau chaude en circuit fermé ainsi que pour la production d'eau chaude. Toute autre utilisation est considérée comme non conforme à l'usage. Le constructeur/fournisseur décline toute responsabilité pour les dommages en résultant. L'utilisateur en assume alors l'entière responsabilité.

L'utilisation conforme de l'appareil comprend : le respect de la notice d'emploi et d'installation ; le respect de tous les documents associés ; le respect des conditions d'inspection et de maintenance.



#### Attention !

**Toute utilisation abusive est interdite.**

## 3 Remarques relatives au fonctionnement

### 3.3 Choix de l'emplacement

Les chaudières gaz murales Vaillant ecoTEC doivent être installées au mur de manière à permettre l'évacuation des condensats et le passage des conduites du système d'air frais/d'évacuation des fumées.

Vous pouvez par exemple installer votre appareil dans une cave, une remise, une pièce d'habitation ou une pièce à usages multiples. Demandez à votre installateur spécialisé quelles réglementations nationales en vigueur doivent être observées.



#### Remarque !

**Il n'est pas nécessaire de laisser un espace entre l'appareil et des éléments comportant des matériaux combustibles, dans la mesure où la température à la surface de l'habillage de l'appareil est inférieure aux 85 °C admissibles à puissance utile nominale de l'appareil.**

### 3.4 Nettoyage

Nettoyez l'habillage de votre appareil avec un chiffon humide et un peu de savon.



#### Remarque !

##### Risque d'endommagement !

**N'employez pas de détergents ou abrasifs qui pourraient endommager l'habillage ou les armatures en plastique. N'utilisez pas d'aérosols, de solvants ou de détergents contenant du chlore.**

### 3.5 Recyclage et mise au rebut

Votre appareil de chauffage au gaz Vaillant ecoTEC se compose principalement, au même titre que son emballage de transport, de matériaux recyclables.

#### 3.5.1 Appareil

Votre appareil de chauffage au gaz Vaillant ecoTEC ainsi que l'ensemble de ses accessoires ne sont pas des ordures ménagères et font l'objet d'une remise de rebut particulière. Veillez à ce que l'appareil usagé et ses éventuels accessoires soient mis au rebut conformément aux prescriptions en vigueur.

#### 3.5.2 Emballage

Veillez confier le recyclage de l'emballage de transport à l'installateur agréé de l'appareil.



#### Remarque !

**Veillez respecter les prescriptions légales en vigueur dans votre pays.**

### 3.6 Conseils en matière d'économie d'énergie

Montage d'un régulateur avec sonde de température extérieure.

Les régulateurs avec sonde de température extérieure régulent la température de départ du chauffage en fonction de la température extérieure. La quantité de chaleur produite correspond aux besoins momentanés. Pour

ce faire, la température de départ du chauffage correspondant à la température extérieure doit être programmée sur la température extérieure. Ce réglage ne devrait pas être supérieur à la valeur requise par la configuration de l'installation de chauffage.

En principe, votre société d'installation se charge du réglage correct. La minuterie intégrée permet d'activer et de désactiver automatiquement la programmation souhaitée pour les différentes phases de chauffage et d'abaissement (programmation nocturne, etc.). Associés à des valves thermostatiques, les régulateurs barométriques offrent la méthode la plus économique pour la régulation du chauffage.

#### Mode Abaissement de l'installation de chauffage

Durant la nuit ou en votre absence, abaissez la température ambiante. Le moyen le plus simple et le plus fiable pour ce faire est l'utilisation d'appareils de régulation permettant une programmation individuelle en fonction des plages horaires.

Durant les périodes d'abaissement, réduisez la température ambiante de 5 °C environ par rapport à la température de plein chauffage. Une baisse de la température de plus de 5 °C ne vous permet pas de réaliser des économies supplémentaires étant donné que la période de plein chauffage suivante nécessiterait alors une consommation d'énergie accrue.

Une réduction encore plus importante de la température n'est conseillée qu'en cas d'absence prolongée, par ex. départ en vacances. En hiver, veillez néanmoins à garantir une protection antigel suffisante.

#### Température ambiante

Réglez la température de sorte qu'elle soit suffisante à votre confort. Tout degré supplémentaire impliquerait une augmentation de la consommation d'énergie d'environ 6%.

Adaptez également la température ambiante à l'usage de la pièce. Il n'est, par exemple, généralement pas nécessaire de chauffer à 20 °C une chambre à coucher ou une pièce rarement occupée.

#### Réglage du mode de fonctionnement

Pendant la saison chaude, lorsque votre logement n'a pas besoin d'être chauffé, nous vous recommandons de commuter votre installation en mode Été. Le mode chauffage est alors désactivé mais l'appareil, respectivement l'installation, reste opérationnel pour la production d'eau chaude sanitaire.

#### Chauffage homogène

Dans les appartements équipés d'une installation de chauffage central, il arrive fréquemment qu'une seule pièce soit chauffée. Les pièces voisines non chauffées profitent alors de la chaleur de manière incontrôlée par les surfaces entourant la pièce telles que les cloisons, les portes, les fenêtres, le plafond, le plancher. Ceci contribue à une perte d'énergie involontaire. Evidemment, la puissance du radiateur situé dans la pièce ainsi chauffée ne

suffit plus à un tel mode de fonctionnement. La pièce n'est alors plus suffisamment chauffée et vous ressentez une sensation désagréable de froid (le même effet se produit lorsque les portes entre pièces chauffées et non ou peu chauffées restent ouvertes).

Vous faites là de fausses économies : le chauffage fonctionne et la température ambiante n'est néanmoins pas suffisante. Afin d'améliorer votre confort et d'utiliser votre chauffage de manière plus judicieuse, chauffez régulièrement toutes les pièces de votre logement en fonction de leur utilisation.

Il faut ajouter que les matériaux de construction peuvent également être endommagés lorsque certaines parties du bâtiment ne sont pas chauffées ou qu'elles sont chauffées de manière insuffisante.

### **Robinets thermostatiques et thermostats d'ambiance**

De nos jours, l'installation des robinets thermostatiques sur tous les radiateurs devrait paraître évidente. Ces valves permettent de maintenir la température ambiante exactement au niveau réglé. Associés au thermostat (ou régulateur à sonde extérieure), ces robinets thermostatiques vous permettent d'adapter la température ambiante à vos besoins personnels et d'atteindre par là même un mode de fonctionnement économique de votre installation de chauffage.

Laissez toujours tous les robinets des radiateurs complètement ouverts dans la pièce où le thermostat est installé ; sinon, les deux dispositifs de régulation s'influenceraient l'un l'autre et nuiraient à la qualité de réglage. Chez les utilisateurs, on observe souvent le comportement suivant : dès qu'il fait trop chaud dans une pièce, l'utilisateur ferme les robinets thermostatiques (ou règle le thermostat sur une température inférieure). En cas de température redevenant trop froide après un certain temps, il fallait tourner à nouveau la valve thermostatique. Ceci n'est plus nécessaire car la régulation de température est reprise automatiquement par la valve thermostatique : si la température ambiante dépasse la valeur réglée sur la tête du capteur, le robinet thermostatique se ferme automatiquement et se rouvre automatiquement dès que la température ambiante est inférieure à la valeur réglée.

### **Ne pas recouvrir les dispositifs de régulation**

Ne cachez pas les dispositifs de régulation derrière meubles, rideaux et autres objets. Ils doivent pouvoir mesurer la température de l'air circulant dans la pièce, sans entrave. Les robinets thermostatiques qui sont cachés peuvent être équipés de capteurs à distance si bien qu'ils peuvent continuer à fonctionner normalement. Température appropriée de l'eau chaude sanitaire  
Ne chauffez que l'eau strictement nécessaire à votre consommation. Chaque degré supplémentaire entraîne une consommation d'énergie inutile et les températures supérieures à 60 °C occasionnent une formation accrue de calcaire.

### **Comportement responsable vis-à-vis de la consommation l'eau**

Une consommation modérée d'eau peut contribuer à une réduction considérable des coûts de consommation. Par exemple : douchez-vous au lieu de prendre des bains. Alors que 150 litres d'eau sont nécessaires pour un bain, une douche équipée d'une robinetterie moderne et économe en eau ne nécessite qu'un tiers de cette quantité.

En outre : Un robinet qui goutte se traduit par un gaspillage pouvant atteindre 2000 litres d'eau par an, une chasse d'eau qui fuit, 4000 litres. En revanche, un nouveau joint ne coûte que quelques centimes.

### **Utilisation ponctuelle des pompes de circulation**

Les pompes de circulation assurent une circulation constante de l'eau chaude dans le système de canalisations de telle sorte que l'eau chaude est aussitôt à disposition, même aux points de puisage éloignés. Elles augmentent sans aucun doute le confort de la production d'eau chaude. Cependant, elles consomment également du courant. De plus, l'eau chaude en circulation inutilisée refroidit dans sa course à travers les canalisations et doit alors être réchauffée. Par conséquent, utilisez uniquement les pompes de circulation lorsque vous avez effectivement besoin d'eau chaude dans tout le foyer. Les minuteries, dont la plupart des pompes de circulation sont ou peuvent être équipées ultérieurement, permettent de régler des programmes horaires individuels. Souvent, la température extérieure est également munie de fonctions auxiliaires qui permet de contrôler les plages horaires de fonctionnement des pompes de circulation. Veuillez vous adresser à la société d'installation. Une autre solution consiste à installer, à proximité d'un robinet fréquemment utilisé, un interrupteur permettant de mettre en marche les pompes de circulation uniquement lorsqu'elles sont effectivement utilisées pour le laps de temps précis. Un tel interrupteur peut être connecté au système électronique des appareils Vaillant ecoTEC.

### **Aération des pièces**

Pendant les périodes de chauffage, n'ouvrez les fenêtres que pour aérer et non pour réguler la température. La méthode la plus efficace et la plus économique consiste à ouvrir brièvement la fenêtre en grand plutôt que de la laisser entrouverte durant une longue période. Nous vous conseillons pour cette raison d'ouvrir les fenêtres en grand pendant quelques minutes. Fermez alors tous les robinets thermostatiques qui se trouvent dans la pièce ou réglez les thermostats d'ambiance à température minimale. Ces mesures garantissent une aération optimale sans refroidissement ni dépenses d'énergie inutiles (par ex. dues à toute mise en marche involontaire du chauffage pendant la phase d'aération).

## 4 Utilisation

### 4 Utilisation

#### 4.1 Aperçu des éléments de commande du modèle ecoTEC plus

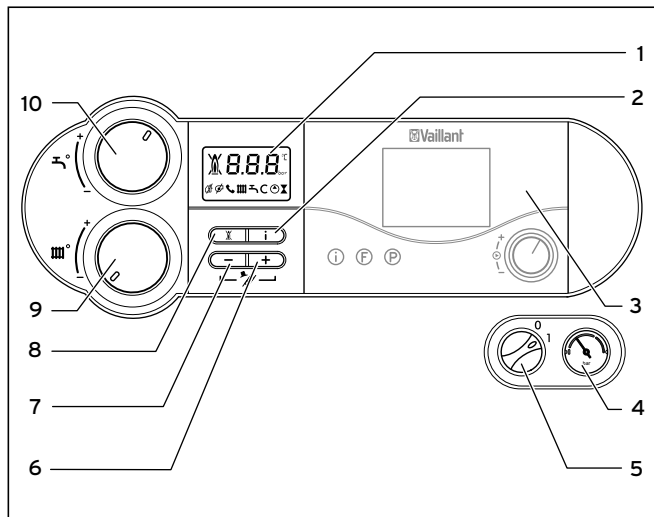


Fig. 4.1 Éléments de commande ecoTEC plus

Pour ouvrir le clapet avant, saisissez la poignée encastree et rabattez-la vers le bas. Les éléments de commande qui sont alors visibles ont les fonctions suivantes (cf. fig. 4.1) :

- 1 Écran d'affichage de la température actuelle de départ du chauffage, de la pression de remplissage de l'installation de chauffage, du type de fonctionnement ou de certaines informations supplémentaires
- 2 Touche « i » permettant d'obtenir des informations
- 3 Régulation intégrée (accessoire)
- 4 Manomètre indiquant la pression de remplissage ou de service de l'installation de chauffage
- 5 Interrupteur principal de mise en marche/arrêt de l'appareil
- 6 Touche « + » permettant de passer aux pages suivantes de l'affichage écran (pour l'installateur pour les travaux de réglage et la recherche d'erreurs) ou d'afficher la température du ballon (VC avec sonde du ballon)
- 7 Touche « - » permettant de passer aux pages précédentes de l'affichage écran (pour l'installateur pour les travaux de réglage et la recherche d'erreurs) ou d'afficher le pression de remplissage de l'installation de chauffage sur l'écran

- 8 Touche « Réinitialisation » permettant de réinitialiser certaines anomalies
- 9 Sélecteur de réglage de la température de départ chauffage
- 10 Sélecteur pour le réglage de la température du ballon (appareils VC avec ballon d'eau chaude sanitaire VIH raccordé)

#### Système numérique d'information et d'analyse

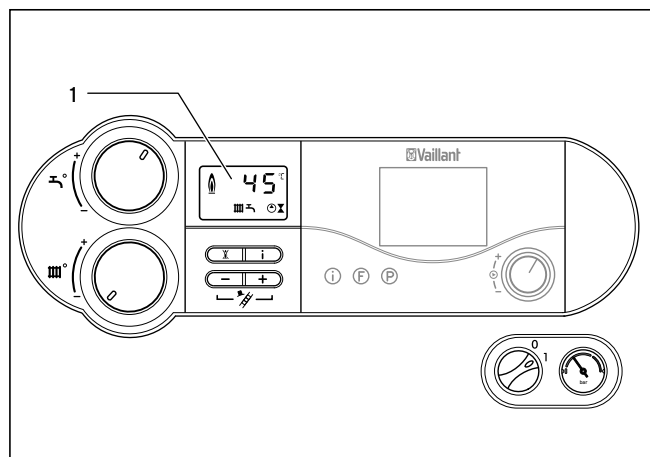




Fig. 4.2 Écran ecoTEC plus

Les appareils ecoTEC sont équipés d'un système d'information et d'analyse numérique. Ce système vous fournit des informations sur l'état de votre chaudière et vous aide, le cas échéant, à remédier aux anomalies. Durant le fonctionnement normal de la chaudière, la température actuelle de départ du chauffage est affichée sur l'écran (1) (45°C dans l'exemple). En présence d'anomalies, l'affichage de la température est remplacé par le code d'erreur correspondant. Les symboles affichés vous fournissent également les informations suivantes :

- 1 Affichage de la température actuelle de départ du chauffage, de la pression de remplissage de l'installation de chauffage ou affichage d'un code d'état ou d'erreur
-  Anomalie dans la conduite d'évacuation d'air/des gaz d'échappement
  -  Anomalie dans la conduite d'évacuation d'air/des gaz d'échappement



Uniquement en liaison avec vrnetDIALOG : tant que le symbole est affiché, une température de départ du chauffage et de sortie d'eau chaude est définie par l'accessoire vrnetDIALOG, c'est-à-dire que la chaudière fonctionne avec d'autres températures que celles réglées à l'aide des boutons rotatifs (9) et (10).

Ce type de fonctionnement ne peut être arrêté que :

- par vrnetDIALOG ou
  - en modifiant le réglage de la température sur les boutons rotatifs (9) ou (10) de plus de  $\pm 5$  K.
- Ce type de fonctionnement ne peut **pas** être arrêté :
- en appuyant sur la touche (8) « Réinitialisation » ou
  - en arrêtant ou en mettant en marche l'appareil.

**III** Mode chauffage actif  
Affichage permanent : mode de fonctionnement chauffage  
clignotant : temps de coupure du brûleur actif

**H** affichage permanent : mode Chargement du ballon (appareil VC) opérationnel  
clignotant : chauffage du ballon en cours, brûleur allumé

**⌚** Pompe de chauffage interne en marche

**⌚** Vanne de gaz interne commandée

**🔥** Flamme avec croix : Anomalie durant le fonctionnement du brûleur ; L'appareil est arrêté

**🔥** Flamme sans croix : Fonctionnement correct du brûleur

## 4.2 Mesures à prendre avant la mise en fonctionnement

### 4.2.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt

**Remarque !**  
Les dispositifs d'arrêt ne sont pas fournis avec la chaudière. Ils doivent être installés à vos frais par votre installateur spécialisé. Ce dernier vous montrera leur emplacement et vous expliquera leur fonctionnement.

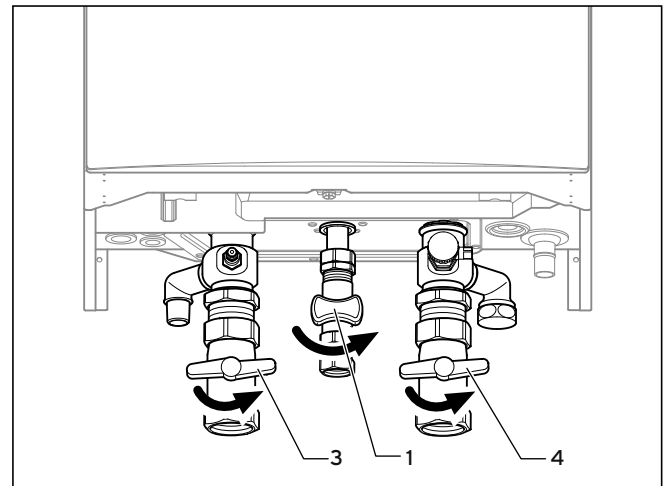


Fig. 4.3 Ouverture des dispositifs d'arrêt (robinet de maintenance dans l'exemple)

- Ouvrez le robinet d'arrêt du gaz (1) jusqu'en butée.
- Vérifiez que les robinets d'entretien dans le départ (3) et retour (4) sont ouverts.
- Ouvrez le robinet d'arrêt d'eau froide (2).  
À titre de contrôle, vous pouvez ouvrir un point de puisage pour vérifier si de l'eau s'en écoule.

## 4 Utilisation

### 4.2.2 Contrôle de la pression du système

#### Remarque !

Afin d'éviter que l'installation ne fonctionne avec une quantité d'eau trop faible et de prévenir les éventuels dommages consécutifs, votre chaudière est équipée d'un capteur de pression. Celui-ci vous signale, si la pression descend sous 0,6 bar, le manque de pression en affichant sur l'écran la valeur de pression qui clignote. Si la pression descend sous la barre des 0,3 bar, l'appareil s'arrête. Le message d'erreur F.22 apparaît à l'écran. Pour remettre l'appareil en marche, il faut au préalable rajouter de l'eau dans l'installation.

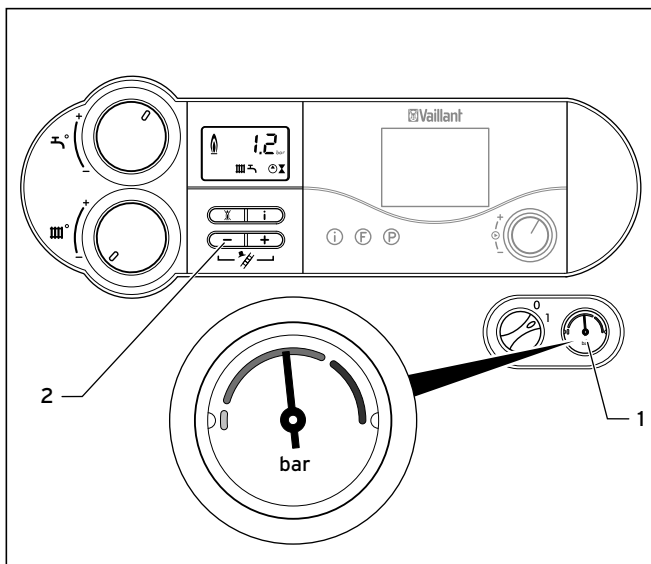


Fig. 4.4 Contrôle de la pression de remplissage de l'installation de chauffage

- Lors de la mise en fonctionnement, contrôlez la pression de remplissage de l'installation sur le manomètre (1). Pour un fonctionnement irréprochable de l'installation de chauffage, l'aiguille du manomètre doit se situer à froid dans la zone sur fond gris foncé. Cela correspond à la plage de pression de remplissage comprise entre 1,0 et 2,0 bar. Si l'aiguille se trouve dans la zone sur fond gris clair (<0,8 bar), il faut rajouter de l'eau avant la mise en fonctionnement (voir paragraphe 4.9.4).

#### Remarque !

L'appareil ecoTEC est équipé d'un manomètre et d'un affichage numérique de la pression. Le manomètre vous permet de détecter rapidement - même lorsque l'appareil est éteint - si la pression de remplissage est suffisante ou non. Lorsque l'appareil est en fonctionnement, vous pouvez afficher la valeur de pression précise sur l'écran. Pour activer l'affichage de la pres-

sion, appuyez sur la touche « - » (2). L'écran revient après 5 secondes à nouveau à l'affichage de la température de départ.

#### Remarque !

Vous pouvez également commuter de façon durable entre l'affichage de la température et l'affichage de la pression en appuyant sur la touche « - » pendant env. 5 secondes.

Lorsque l'installation de chauffage alimente plusieurs étages, une pression de remplissage supérieure peut s'avérer nécessaire. Pour de plus amples informations à ce sujet, adressez-vous à votre installateur spécialisé.

### 4.3 Mise en fonctionnement

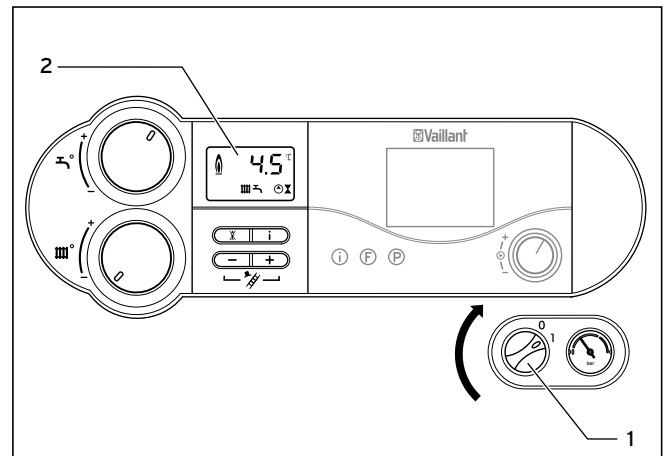


Fig. 4.5 Mise en marche de l'appareil

- L'interrupteur principal (1) permet de mettre en marche et d'arrêter l'appareil.

I : « MARCHE »

O : « ARRÊT »

Lorsque vous mettez l'appareil en marche, la température actuelle de départ du chauffage s'affiche à l'écran (2).

Pour régler l'appareil en fonction de vos besoins, veuillez-vous reporter aux sections 4.5 à 4.7, où les possibilités de réglage sont décrites pour la production d'eau chaude sanitaire et le mode chauffage.



#### Attention !

#### Risque d'endommagement !

La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance fonctionnent uniquement lorsque l'interrupteur principal de l'appareil est positionné sur « I » et que l'alimentation électrique n'est pas coupée.

Pour que ces dispositifs de sécurité restent actifs, allumez et éteignez uniquement votre appareil de chauffage au gaz via l'appareil de régulation (vous trouverez de

plus amples informations à ce sujet dans la notice d'emploi correspondante).

Pour savoir comment éteindre complètement votre chaudière murale gaz, reportez-vous à la section 4.10.

#### 4.4 Préparation de l'eau chaude avec des appareils VC

Pour la production d'eau chaude avec un appareil de type VC, un ballon d'eau chaude sanitaire de type VIH doit être raccordé à l'appareil de chauffage.

##### 4.4.1 Réglage de la température d'eau chaude

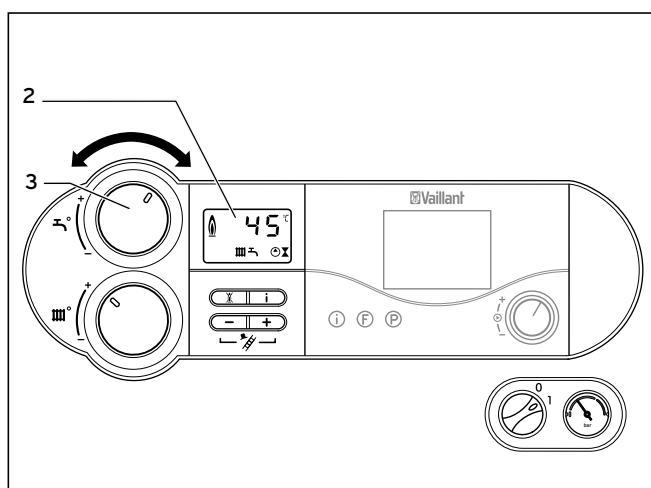


Fig. 4.6 Réglage de la température d'eau chaude

- Mettez la chaudière en marche tel que décrit à la section 4.3.
- Réglez le sélecteur (3) de réglage de la température du ballon sur la température souhaitée. Correspondance :
 

- butée gauche protection antigel	env. 15 °C
- butée droite	max. 70 °C

Lors du réglage de la température souhaitée, la valeur de consigne correspondante s'affiche à l'écran (2). Cette valeur disparaît au bout d'env. trois secondes pour être remplacée par l'affichage standard (température actuelle de départ du chauffage ou en option la pression d'eau dans l'installation).



#### Attention !

#### Risque d'entartrage !

Lorsque la dureté de l'eau est supérieure à 3,57 mol/m<sup>3</sup> (20 °dh), ne positionnez pas le sélecteur (3) au-delà du réglage moyen.



#### Danger !

#### Source de danger pour la santé en raison de formation des légionnelles !

Lorsque l'appareil est destiné au réchauffement dans une installation solaire de chauffage de l'eau potable, réglez la température de sortie de l'eau chaude sur au moins 60 °C à l'aide du sélecteur (3).



#### Remarque !

Si votre régulateur est raccordé via une ligne eBUS à deux conducteurs, réglez le sélecteur de réglage de la température d'eau chaude sur la température maximale. La température de consigne du ballon se règle au niveau du régulateur.

##### 4.4.2 Désactivation du mode ballon (uniquement appareils VC avec ballon d'Eau Chaude Sanitaire externe)

Sur les appareils VC raccordés à un ballon d'eau chaude sanitaire, vous pouvez désactiver la fonction production d'eau chaude ou chargement du ballon sans arrêter le mode chauffage.

- Pour ce faire, tournez le sélecteur de réglage de la température d'eau chaude complètement à gauche. Seule une fonction antigel du ballon reste active.

##### 4.4.3 Puisage d'eau chaude sanitaire

Lors de l'ouverture d'un robinet d'eau chaude (1) (lavabo, douche, baignoire, etc.), l'eau chaude est puisée dans le ballon raccordé.

Si la température réglée n'est pas atteinte, l'appareil VC se met automatiquement en marche et chauffe le ballon. Une fois la température atteinte, l'appareil VC s'éteint automatiquement. La pompe continue à fonctionner pendant quelques instants.

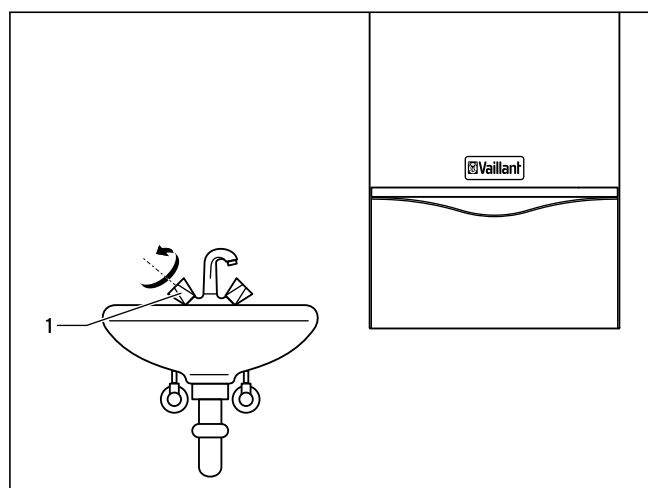


Fig. 4.7 Puisage d'eau chaude

## 4 Utilisation

### 4.5 Réglages pour le mode chauffage

#### 4.5.1 Réglage de la température de départ (sans appareil de régulation)

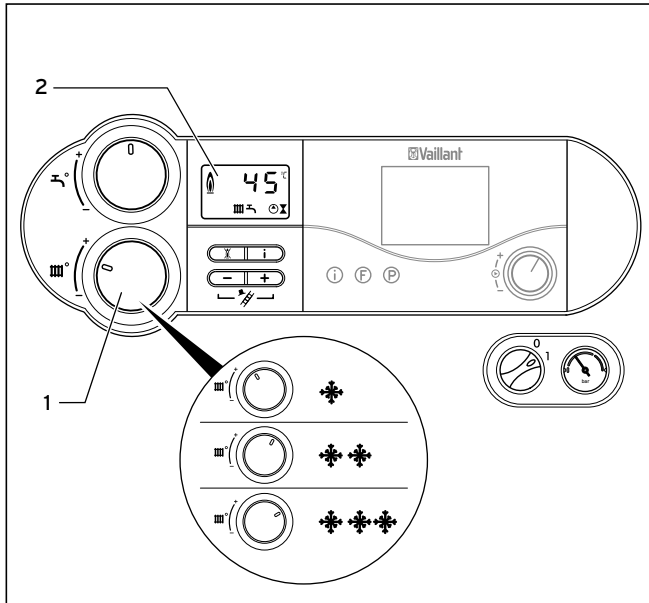


Fig. 4.8 Réglage de la température de départ sans appareil de régulation

Dans la mesure où aucun appareil de régulation externe n'est installé, réglez la température de départ à l'aide du sélecteur (1) en fonction de la température extérieure. Nous vous recommandons de procéder aux réglages suivants :

- **Position gauche** (mais pas complètement en butée) pendant la phase transitoire : température extérieure comprise entre 10 et 20 °C env.
- **Position centrale** en période de froid modéré : température extérieure comprise entre 0 et 10 °C env.
- **A droite** en période de grand froid : température extérieure comprise entre 0 et -15 °C env.

Lors du réglage de la température, la température sélectionnée s'affiche à l'écran (2). Cette valeur s'efface après trois secondes environ pour être remplacée par l'affichage standard (température actuelle de départ du chauffage).

En principe, le sélecteur (1) peut être réglé en continu jusqu'à une température de départ de 75 °C. Si toutefois votre appareil permet de régler des valeurs supérieures, cela signifie que votre installateur spécialisé a procédé à un réglage correspondant permettant le fonctionnement de votre installation de chauffage à des températures de départ plus élevées.

#### 4.5.2 Réglage de la température de départ (avec appareil de régulation)

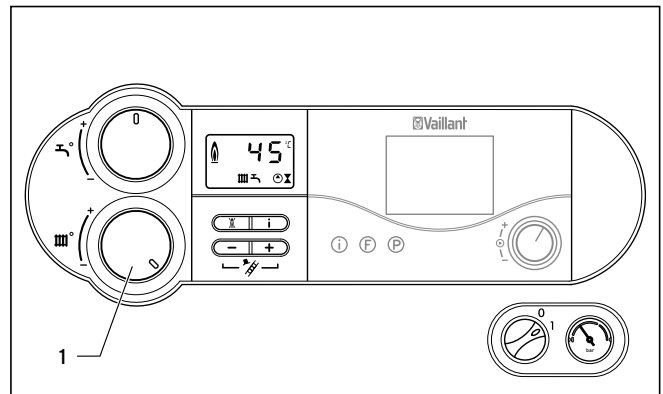


Fig. 4.9 Réglage de la température de départ avec appareil de régulation

Si votre appareil de chauffage est équipé d'un régulateur à sonde extérieure ou d'un thermostat d'ambiance, procédez au réglage suivant :

- Tournez le sélecteur de réglage (1) complètement à droite pour régler la température de départ du chauffage.

La température de départ est réglée automatiquement par l'appareil de régulation (de plus amples informations à ce sujet sont contenues dans la notice d'emploi correspondante).

#### 4.5.3 Désactivation du mode chauffage (position été)

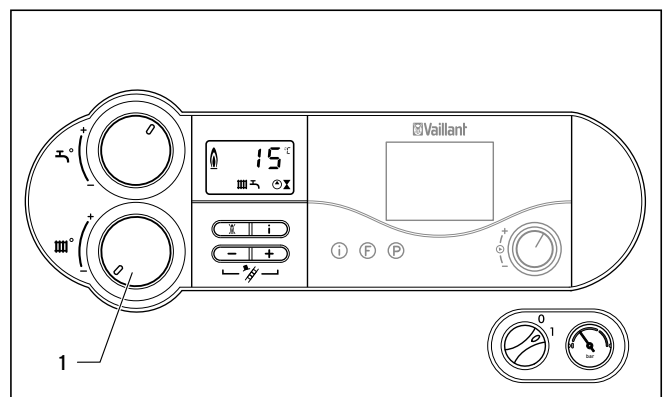


Fig. 4.10 Désactivation du mode chauffage (position été)

En été, vous pouvez désactiver le mode chauffage sans pour autant arrêter la fonction de production d'eau chaude.

- Pour ce faire, tournez le sélecteur (1) de réglage de la température de départ du chauffage complètement à gauche.

#### 4.5.4 Réglage du thermostat d'ambiance ou du régulateur à sonde extérieure.

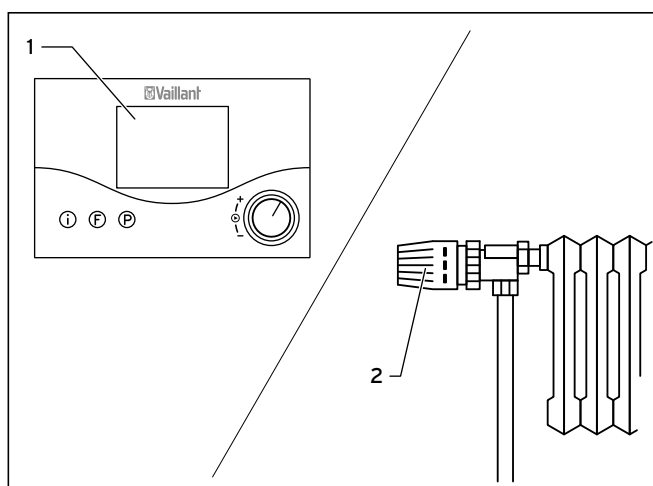


Fig. 4.11 Réglage du thermostat d'ambiance ou du régulateur barométrique

- Réglez le thermostat d'ambiance (1), le régulateur barométrique ainsi que les soupapes thermostatiques de radiateur (2) conformément aux indications fournies dans les notices d'utilisation correspondantes de ces accessoires.

#### 4.6 Affichages d'état (pour les travaux de maintenance et de réparation par l'installateur spécialisé)

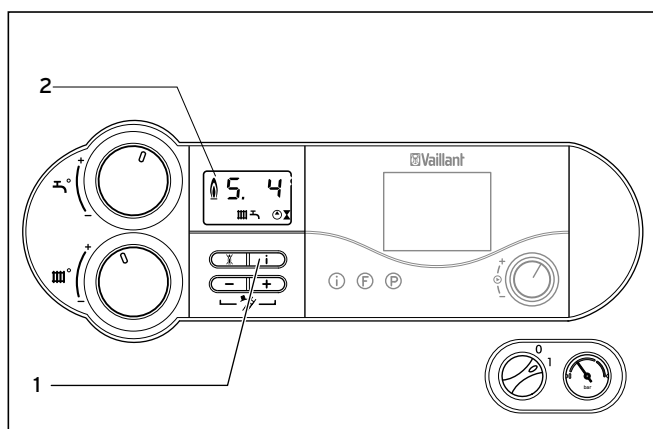


Fig. 4.12 Affichages d'état

Les affichages d'état fournissent des informations à propos de l'état de service de votre chaudière.

- Pour activer les indicateurs d'état, appuyez sur la touche « i » (1).

Le code d'état correspondant s'affiche alors à l'écran (2), par exemple « S. 4 » pour le fonctionnement du brûleur. La signification des principaux codes d'état est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Pendant les phases de commutation, par ex. lors du redémarrage suite à l'absence de flamme, le message d'état « S. » s'affiche un court instant.

- En appuyant une nouvelle fois sur la touche « i » (1), vous revenez au mode Normal.

Affichage	Signification
<b>Affichage en mode Chauffage</b>	
S. 0	Aucune chaleur requise
S. 1	Chauffage amorce de la soufflante
S. 2	Chauffage départ pompe
S. 3	Chauffage allumage
S. 4	Chauffage brûleur marche
S. 6	Chauffage temporisation ventilateur
S. 7	Chauffage temporisation pompe
S. 8	Temps de blocage résiduel chauffage
S.31	Fonctionnement été actif ou aucune requête de chauffage du régulateur eBUS
S.34	Chauffage protection antigel
<b>Affichages dans le mode charge du ballon</b>	
S.20	Demande recharge ballon
S.22	Mode eau chaude départ pompe
S.24	Remplissage ballon brûleur marche
<b>Message d'entretien</b> Le message d'entretien s'affiche en cas de besoin et a priorité sur le texte d'état normal.	
S.85	Message d'entretien Quantité d'eau en circulation

Tab. 4.1 Codes d'état et leurs significations (sélection)

#### 4.7 Dépannage

En présence d'anomalies durant le fonctionnement de votre chaudière murale gaz, vous pouvez contrôler vous-même les points suivants :

##### Pas d'eau chaude, le chauffage reste froid ; l'appareil ne se met pas en marche :

- Est-ce que les robinets d'arrêt du gaz de la conduite d'alimentation et de l'appareil sont ouverts (cf. section 4.2.1) ?
- Est-ce que l'alimentation électrique des locaux fonctionne correctement ?
- Est-ce que le commutateur principal de la chaudière murale gaz se trouve en position marche (cf. section 4.3) ?
- Est-ce que le sélecteur de réglage de la température de départ de la chaudière murale gaz est complètement tourné vers la gauche, c.-à-d. en mode protection contre le gel (cf. section 4.5) ?
- Est-ce que la pression de remplissage de l'installation de chauffage est suffisante (cf. section 4.2.2) ?
- Est-ce que l'installation de chauffage contient de l'air ?
- Est-ce qu'une anomalie a été détectée lors du processus d'allumage (cf. section 4.7.2) ?

## 4 Utilisation

### Fonctionnement irréprochable du mode Eau chaude ; le chauffage ne se met pas en marche :

- Est-ce que les régulateurs externes ont déclenché le chauffage (régulateur calorMATIC par exemple) (cf. section 4.5.4) ?



#### Attention !

**Risques de dommages en cas de modifications non conformes ! Si, après avoir contrôlé tous les points susmentionnés, votre appareil de chauffage au gaz ne fonctionne toujours pas correctement, faites appel à une société d'installation agréée pour une vérification.**

#### 4.7.1 Anomalies dues à l'absence d'eau

L'appareil signale une « Anomalie » lorsque la pression de remplissage de l'installation de remplissage est insuffisante. Cette anomalie est signalée sur l'écran par le biais des codes d'erreur « F.22 » (fonctionnement à sec), respectivement « F.23 » ou « F.24 » (manque d'eau).

La remise de l'appareil en service n'est autorisée qu'après un remplissage réglementaire en eau de l'installation de chauffage. En cas de chute de pression fréquente, il faut déterminer l'origine de la perte d'eau de chauffage et y remédier. Veuillez contacter pour ce faire une société d'installation agréée.

#### 4.7.2 Anomalies du processus d'allumage

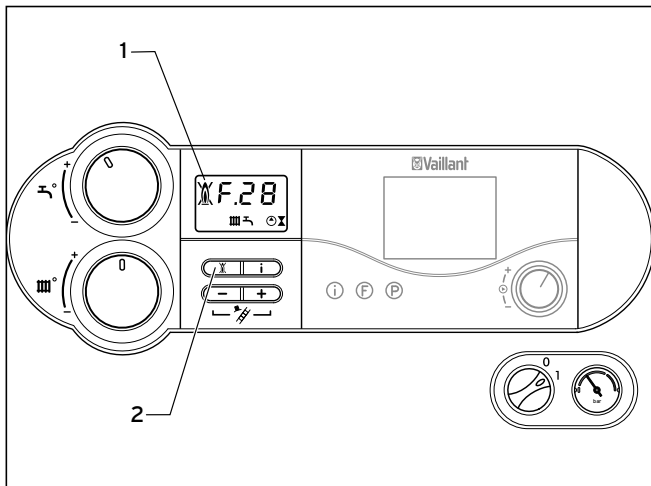


Fig. 4.13 Réinitialisation

Si le brûleur ne s'allume pas au bout de cinq tentatives, l'appareil ne démarre pas et passe en « Anomalie ». Cette anomalie est signalée sur l'écran par le biais des codes d'erreur « F.28 » ou « F.29 ». En plus, sur les appareils ecoTEC plus, le symbole de flamme barré (1) s'affiche.

Une nouvelle tentative d'allumage automatique ne pourra être effectuée que suite à une réinitialisation manuelle.

- Dans ce cas, appuyez sur la touche Réinitialisation (2) pour réinitialiser l'appareil et maintenez la touche enfoncée pendant une seconde environ.





#### Attention !

**Risque d'endommagement en cas de modifications non conformes !**

**Si votre appareil de chauffage au gaz ne redémarre toujours pas au bout de la troisième tentative de réinitialisation, faites appel à une société d'installation agréée pour une vérification.**

#### 4.8.3 Anomalies dans la conduite d'air/des fumées

Les appareils sont équipés d'un ventilateur. L'appareil s'éteint en présence d'un dysfonctionnement. Les symboles  et , ainsi que le message d'erreur « F.32 » apparaissent alors à l'écran.



#### Attention !

**Risque d'endommagement en cas de modifications non conformes !**

**Lorsque ce message d'erreur s'affiche, contactez une société d'installation agréée pour une vérification.**

#### 4.7.4 Remplissage de l'appareil/l'installation de chauffage

Pour un fonctionnement irréprochable de l'installation de chauffage, la pression de remplissage doit se situer, à froid, entre 1,0 et 2,0 bars (cf. section 4.2.2). Si la pression est inférieure à 0,75 bar, rajoutez de l'eau.

Lorsque l'installation de chauffage alimente plusieurs étages, une pression de remplissage supérieure peut s'avérer nécessaire. Votre installateur pourra vous renseigner à ce propos.



#### Attention !

**Risque d'endommagement de l'appareil de chauffage au gaz !**

**Utilisez uniquement de l'eau du robinet pour le remplissage de l'installation de chauffage.**

**Il est interdit d'y ajouter des produits chimiques tels que des produits antigel ou anticorrosion (inhibiteurs).**

**Vous risqueriez sinon d'endommager les joints et les membranes et ainsi d'occasionner des bruits en mode Chauffage.**

**Nous déclinons toute responsabilité pour tous dommages consécutifs.**

Pour remplir et faire l'appoint d'eau de l'installation de chauffage, vous pouvez en principe utiliser de l'eau du robinet. Dans certains cas, la qualité de l'eau peut néanmoins s'avérer inappropriée pour le remplissage de l'installation de chauffage (eau fortement corrosive ou à forte teneur en calcaire). En tel cas, adressez-vous à votre installateur sanitaire agréé.

- Ouvrez toutes les soupapes des radiateurs (valves thermostatiques) de l'installation.
- Raccordez le robinet de remplissage à une vanne de prise d'eau froide à l'aide d'un tuyau flexible (votre installateur spécialisé vous a montré la robinetterie de remplissage et expliqué la procédure pour remplir ou vider l'installation).
- Ouvrez lentement le robinet de remplissage.
- Ouvrez lentement la vanne prise d'eau puis rajoutez de l'eau jusqu'à ce que la pression requise soit affichée sur le manomètre ou sur l'écran.
- Fermez la vanne.
- Purgez tous les radiateurs.
- Assurez-vous que le manomètre ou l'écran affiche la pression de service requise et, le cas échéant, rajoutez de l'eau.
- Fermez le robinet de remplissage puis retirez le flexible de remplissage.

#### 4.8 Mise hors fonctionnement

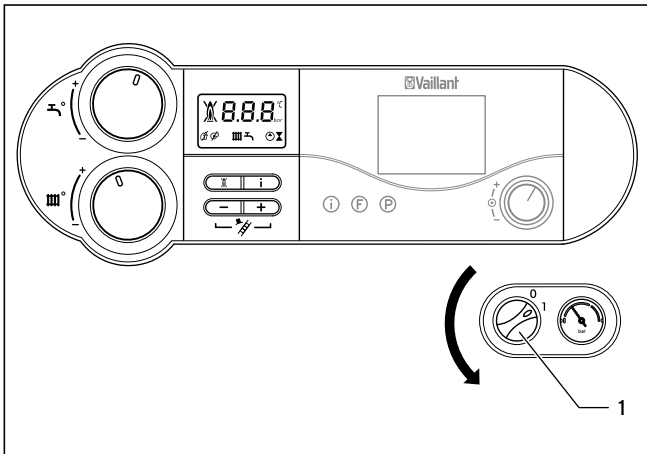


Fig. 4.14 Arrêt de la chaudière

- Pour arrêter complètement votre chaudière murale gaz, réglez le commutateur principal sur (1) la position « 0 ».



#### Attention !

**La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance fonctionnent uniquement lorsque l'interrupteur principal de l'appareil est positionné sur « I » et que l'alimentation électrique n'est pas coupée.**

Pour que ces dispositifs de sécurité restent actifs en mode de fonctionnement normal, allumez et éteignez uniquement votre appareil de chauffage au gaz en utilisant l'appareil de régulation (de plus amples informations à ce sujet sont contenues dans la notice d'emploi correspondante).



#### Remarque !

**En cas de mise hors fonctionnement prolongée (pour les vacances, par ex.), fermez également le robinet d'arrêt du gaz et la soupape d'arrêt d'eau froide.**

**Observez également les instructions relatives à la protection contre le gel stipulées dans la section 4.11.**

#### Remarque !

**Les dispositifs d'arrêt ne sont pas fournis avec la chaudière. Ils doivent être installés à vos frais par votre installateur spécialisé. Ce dernier vous montrera leur emplacement et vous expliquera leur fonctionnement.**

#### 4.9 Protection contre le gel

L'installation de chauffage et les conduites d'eau disposent d'une protection antigel suffisante si l'installation de chauffage reste en service et que les pièces sont suffisamment tempérées en période de gel ou d'absence.



#### Attention !

**La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance fonctionnent uniquement lorsque le commutateur principal de l'appareil est positionné sur « I » et que l'alimentation électrique n'est pas coupée. Il est interdit de rajouter des agents antigel dans l'eau de l'installation de chauffage. Ils pourraient modifier les joints et les membranes et être à l'origine de bruits en mode chauffage. Nous déclinons toute responsabilité pour tous dommages consécutifs.**

#### 4.9.1 Fonction de protection contre le gel

L'appareil de chauffage au gaz est équipé d'une fonction de protection antigel :

Lorsque la température de départ du chauffage passe au-dessous de 5 °C **et que le commutateur principal est en position marche**, l'appareil se met automatiquement en marche et réchauffe le circuit interne à 30 °C environ.



#### Attention !

**Certains éléments de l'installation risquent de geler. Il n'est pas possible de garantir la protection antigel de l'ensemble l'installation de chauffage.**

## 4 Utilisation

### 4.9.2 Protection contre le gel par vidange

Une autre mesure de protection antigel consiste à vidanger l'installation de chauffage et l'appareil. Il faut alors s'assurer que l'installation et l'appareil soient complètement vides.

Toutes les conduites d'eau chaude et d'eau froide installées dans la maison et à l'intérieur de l'appareil doivent également être vidées.

Pour ce faire, demandez conseil à votre société d'installation.

### 4.10 Maintenance et service après-vente

#### Inspection/maintenance

La condition sine qua non pour une disponibilité et une sécurité d'exploitation durables, une grande fiabilité ainsi qu'une longévité accrue est la réalisation annuelle de l'inspection/des travaux de maintenance par un installateur sanitaire agréé.



#### **Danger !**

**Risque d'endommagement et de blessures en cas de manipulation non conforme !**

**Ne tentez jamais de réaliser vous-même les travaux de maintenance ou de réparation sur votre appareil de chauffage au gaz.**

**Confiez ces tâches à un installateur agréé. Nous préconisons de conclure un contrat de maintenance.**

**La négligence de l'entretien peut altérer la sécurité d'exploitation de l'appareil et compromettre la sécurité des personnes et du matériel.**

Un entretien régulier garantit un rendement optimal ainsi qu'un fonctionnement plus économique de votre chaudière murale gaz

#### Service après-vente

N.V. Vaillant S.A.  
Golden Hopestraat 15  
B-1620 Drogenbos  
Belgien, Belgique, België  
Service après-vente: 2 334 93 52









## Fournisseur

N.V. Vaillant S.A.

Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos ■ Tel. 02/334 93 00

Fax 02/334 93 19 ■ [www.vaillant.be](http://www.vaillant.be) ■ [info@vaillant.be](mailto:info@vaillant.be)

## Fabricant

Vaillant GmbH

Berghauser Str. 40 ■ D-42859 Remscheid ■ Telefon 0 21 91/18-0

Telefax 0 21 91/18-28 10 ■ [www.vaillant.de](http://www.vaillant.de) ■ [info@vaillant.de](mailto:info@vaillant.de)